



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL N°26
DU 26 février 2016**

Présents :

BENGUELLA Sylvie ; BONVALOT Pascal ; BOUVARD Martial ; CHUZEVILLE Jean-Paul ; COURGEY Claude ; CULOT François-Xavier ; DUCROUX Séverine ; JUPILLE Gérard ; MENETRIER Nathalie ; MILLET Catherine ; MUSIAUX Marie-Pierre ; SALVI Delphine ; SALVI Thierry

Absents excusés :

ARTAUX Laurence avec procuration à **BOUVARD Martial**
JACOULET Bernard avec procuration **DUCROUX Séverine**

Secrétaire de séance : BENGUELLA Sylvie

La séance est ouverte à 20h30 mn

Embauche de Madame Stéphanie Chatelain

Le maire rappelle au conseil municipal que, devant la charge de travail de Madame Chatelain, les élus de Rougemont avaient demandé à la Communauté de Communes du Pays de Rougemont qu'elle puisse bénéficier d'un contrat de 35 heures hebdomadaires. Cette dernière avait refusé mais accordé 4 heures à Madame Chatelain qui est maintenant employée 32 heures par la CCPR. De ce fait, les élus de Rougemont, sur conseil du centre de gestion, avaient proposé d'instaurer une convention entre la commune et la CCPR spécifiant que la commune s'engageait à rembourser les 3 heures complémentaires. A notre grande surprise, lorsque la CCPR a commencé la démarche, le centre de gestion n'a pas accepté et nous propose la solution suivante : La commune peut embaucher Madame Chatelain en contrat à durée déterminée, pour une période d'un an renouvelable 6 mois, en attendant qu'une décision définitive ne soit prise par la nouvelle Communauté de Communes regroupant les communautés de Clerval, L'Isle sur le Doubs et Rougemont.

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer.

A l'unanimité le conseil municipal accepte d'embaucher Madame Chatelain 3 heures hebdomadaires comme adjoint administratif 1^{er} classe pour une durée de un an.

Embauche de Monsieur Gillot en Contrat Unique d'Insertion.

Monsieur Rizzy a volontairement souhaité mettre fin à son contrat Unique d'Insertion. Afin de continuer des travaux d'entretien dans les locaux municipaux, le maire propose d'embaucher Monsieur Gillot dans les mêmes conditions que nous avons pour Monsieur Rizzy.

Le conseil Municipal se prononce avec 13 voix pour, une contre et une abstention.

Location de la salle de Chazelot Montferney.

Le maire informe que cette salle est de plus en plus demandée lors d'événements occasionnels comme la vente de produits quelconques ou pour les familles après un enterrement. La maire déléguée de Montferney propose un prix de la salle pour une demi-journée et une journée complète. Après en avoir débattu le conseil municipal décide à l'unanimité la tarification suivante :

- Weekend les tarifs sont maintenus selon la délibération du 18 décembre 2015.
- Du lundi au vendredi : 30 euros la demi-journée et 45 euros la journée.
- Gratuité aux familles qui souhaitent la salle quelques heures après un enterrement.

Travaux Place de la Mairie

Le maire présente au conseil municipal l'avant-projet des travaux de la Place de la Mairie, du début de la Rue Basse, de la Rue du Lavoir, de la Rue des Halles et de la Grande Rue. L'ensemble de ces travaux serait réalisé en béton scarifié et de nouvelles bordures seraient positionnées le long des départementales 202 et 486 ainsi que l'installation d'un nouveau mobilier urbain. La grande Rue, au niveau de la poste, serait rétrécie ce qui permettrait d'agencer un mouvement de circulation alterné par panneaux ou par feux tricolores.

Le Maire précise que le montant de l'ensemble de ces opérations serait de 350 000 euros. Il demande donc au Conseil Municipal l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat, de la Région, du Département et du Fond d'Aménagement d'Aide au Développement Rural (FEADER).

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à déposer des demandes de subventions aux collectivités précitées.

Essais de garantie de la station d'épuration.

Le maire rappelle que dans le cadre de sa mission de maîtrise d'œuvre de la station d'épuration, le cabinet d'étude BEREST, était chargé de solliciter plusieurs bureaux d'études pour des essais de garantie. Il nous propose, aujourd'hui, de retenir le cabinet SOCOTEC de Lyon, pour un montant de 18 264 euros. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Service Départemental d'Assainissement Technique dans le domaine de l'Eau (SATE).

Le maire rappelle que la commune bénéficie depuis plusieurs années de ce service. Il informe aussi que la loi NOTRe va entraîner des changements au niveau des compétences des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et notamment le transfert de l'Eau et l'Assainissement.

Dans cette attente, le Maire demande au Conseil Municipal de renouveler ce contrat d'assistance dans les conditions suivantes :

- 0,30 euros par habitant pour l'assainissement soit $0.30 \times 1243 \text{ habitants} = 372,90$ euros
- 0,15 euros par habitant pour l'eau soit $0.15 \times 1243 \text{ habitants} = 186,45$ euros

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les propositions citées ci-dessus.

Travaux d'assainissement derrière le Prés Venets.

Dans le cadre des travaux sur le réseau d'assainissement derrière les Prés Venets, il est obligatoire de réaliser des essais de compactage, d'étanchéité et un contrôle caméra. Plusieurs cabinets de contrôle ont été contactés par mail.

Le Maire propose de retenir le cabinet ADETEC d'un montant de 4 225 euros Hors Taxe pour les essais de compactage, l'étanchéité et le passage de caméra.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces devis.

Divers

Parc Le Breuil : Le maire informe le conseil municipal que le vandalisme entraîne des dégradations dangereuses au sein de ce parc. Les pierres des murs d'ornement sont arrachées de leur support, les potelets d'éclairages publics sont fracassés régulièrement, des morceaux de verre sont ramassés quotidiennement par les employés municipaux. Tous ces méfaits peuvent compromettre l'installation de jeux pour les enfants. Afin de garder l'idée de réaliser un vrai parc pour les jeunes enfants, le maire propose d'installer des éclairages publics « type candélabre » suffisamment hauts pour ne pas être brisés et d'attendre un moment avant de se prononcer oui ou non sur la réalisation d'un parc pour enfants dans ce lieu.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

En cas d'abandon du projet précité, la conseillère Nathalie Ménétrier, propose d'installer des jeux pour enfants sur la partie ensablée de la Place du Marché.

Pour info :

La 2^{ème} Adjointe, Séverine Ducroux, informe que le bal monté s'installera au stade durant le mois d'avril.

Le 1^{er} adjoint, Martial Bouvard, en charge des travaux la maison dite « maison Combette », présentera différents devis au prochain conseil municipal pour la rénovation de cette dernière.

La séance est levée à 22h15

<p style="text-align: center;">Prochaine réunion Vendredi 11 mars 2016 à 20h30</p>
--